

Orléans, le 6 avril 2023

Service Loire Risques Transports
Affaire suivie par : Thierry EMERET / David SEGONS / Hugo NOBLANC
Tél : 02.38.52.48.85/73
Boite fonctionnelle : ddt-ppri-loing-aval@loiret.gouv.fr

Révision du Plan de Prévention des Risques d'inondation (PPRi) de la Vallée du Loing – Agglomération Montargoise et Loing Aval

Réunion publique Cepoy, le 29 mars 2023 à 14h

Sous la présidence de Mme GEROLIN, Cheffe du Service Loire Risques Transports (SLRT), représentante de la Direction Départementale des Territoires du Loiret (DDT), et de Mme BELLIERE, adjointe au Maire, représentante de la commune de CEPOY.

Cette réunion, d'une durée d'environ 2 heures, s'est tenue en salle polyvalente de l'Isle - 11 avenue du château – à CEPOY et a réuni 34 personnes.

1 – Introduction par Mme BELLIERE et la DDT du Loiret

Mme BELLIERE ouvre la séance en excusant M. GUERIN, Maire de Cepoy, qui n' a pu se rendre disponible pour raison personnelle, rappelle les événements connus sur la commune en 2016 et finit en remerciant les personnes présentes de leur participation.

Mme GEROLIN prend ensuite la parole pour présenter l'équipe de la DDT et remercie également les personnes présentes de leur participation.

M. EMERET (adjoint au chef du Pôle Risques/Crises) présente ensuite le programme de la réunion qui débutera par une première phase dédiée à la présentation des éléments ayant conduit à réviser le PPRi de 2007 et à l'état d'avancement de la procédure. Un second temps sera consacré aux échanges avec les participants.

M. EMERET rappelle l'engagement pris par les services de l'État de mener la procédure de révision du PPRi de la Vallée du Loing – Agglomération Montargoise et Loing Aval en s'attachant à associer les collectivités de manière la plus étroite possible dans un esprit de co-construction du projet de PPRi.

2 – Exposé technique par la DDT du Loiret

M. EMERET propose une intervention en cinq points.

Il débute son intervention par une présentation du territoire sur le bassin versant du Loing, un retour sur l'événement pluviométrique de mai-juin 2016 puis la définition du PPRi dans le contexte réglementaire. La parole est ensuite laissée à M. SEGONS qui complète son propos en retraçant le travail d'études déjà réalisé sur le projet de révision du PPRi et en précisant les étapes à venir pour une approbation du PPRi révisé prévue avant la fin de l'année 2023.

Le diaporama présenté en séance est joint en annexe au présent compte-rendu.

À l'issue de la présentation la parole est laissée à l'assistance.

3 – Résumé des échanges

- Question de l'assistance, (conseiller municipal à Ladon – NDLR : secteur hors PPRi) : **où en est la procédure pour l'AZI de la Bezonde affluent du Loing ?**

Réponse de la DDT : les AZI sur les 6 principaux affluents du Loing (Bezonde, Cléry, Fusain, Puisseaux, Solin et Vernisson) ont été notifiés aux communes concernées par courrier en date du 4 juillet 2022. La page internet de la préfecture du Loiret qui regroupe ces AZI est la suivante :

<https://www.loiret.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Securite-et-risques/Risques/Risques-Naturels/Risques-Inondations/Atlas-des-zones-inondees-AZI-dans-le-Loiret>

- Question de l'assistance : **est-ce que l'amélioration des méthodes de modélisation a permis une meilleure précision de l'aléa de référence par rapport à l'ancien PPRi et ces améliorations pourront-elles permettre de prendre en compte les futures données en lien avec le réchauffement climatique ?**

Réponse de la DDT : le décret du 5 juillet 2019 précise dans son Art.1 que « Cet aléa de référence, est déterminé à partir de l'événement le plus important connu et documenté ou d'un événement théorique de fréquence centennale, si ce dernier est plus important ». Concernant ce PPRi en cours de révision, c'est la crue de 2016 qui a déterminé l'aléa de référence et non une modélisation d'une crue centennale comme pour le PPRi actuellement en vigueur. Cet aléa a été reconstitué à partir des photos aériennes, repères et laisses de la crue relevés sur le terrain lors de l'inondation de mai-juin 2016. Le modèle numérique de terrain (MNT) qui cartographie la topographie du terrain et permet le calcul des hauteurs d'eau a été obtenu par système de relevé LIDAR (laser) aéroporté assurant une faible incertitude sur les mesures.

Parallèlement à l'élaboration du PPRi, l'action portée par l'EPAGE au travers du Programme d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI) vise à élaborer une modélisation hydraulique du bassin versant du Loing afin de simuler différents niveaux de crue et leurs

impacts. Le modèle pourra également prendre en compte des hypothèses liées au changement climatique.

- Question de l'assistance : **en tant qu'habitant de la commune de Châlette-sur-Loing, quelles stations hydrométriques accessibles sur le site Vigicrues peuvent me prévenir d'une crue ?**

Réponse de la DDT : la présence de 3 stations hydrométriques sur le Loing dans le Loiret (Montbouy, Montargis et Châlette-sur-Loing) peuvent être consultées en cas de fortes précipitations et prévenir d'une crue.

Une présentation du site Vigicrues est faite en séance et précise que les 3 stations mentionnées précédemment sont capables de faire des prévisions de 12 à 36 h alors que les autres stations présentes sur les affluents ne sont que des stations d'observation (mesures sans prévisions). Sur ces dernières, il est possible de faire apparaître sur le graphique les principales crues observées donnant ainsi certains repères par rapport aux événements historiques.

- Question de l'assistance (propriétaire des moulins de Cepoy) : **quelle est l'articulation du PPRI avec le PAPI porté par l'EPAGE et la politique globale de protection des espèces aquatiques (arasements des barrages et renaturation des cours d'eau) ?**

Réponse de la DDT : le PPRI est un outil de prévention du risque qui est annexé aux documents d'urbanisme. Son objectif est de limiter l'implantation d'enjeux dans des zones soumises à l'aléa inondation par des autorisations sous prescriptions voire des interdictions. Ce n'est pas un outil visant à aménager les cours d'eau.

En suivant, cette participante précise avoir des vannes manuelles sur ses moulins et que leur ouverture (demande de l'OFB) entraîne une légère inondation chez ses voisins qui la contactent pour les refermer. **Dans le cadre de la gestion de crue, elle souhaite savoir s'il y a un système d'échange avec VNF pour savoir quand il ouvre leurs vannes (canal du Loing) en amont de ses moulins pour qu'elle puisse anticiper.**

Réponse de la DDT : la DDT a récupéré les coordonnées de cette participante afin d'échanger sur ces points et transmettre le contact du responsable du système d'alerte aux usagers de VNF (NDR : échange par mail en date du 31/03/23).

- Question de l'assistance : **à quelle hauteur d'eau l'alerte a-t-elle été déclenchée en 2016 ?**

Réponse de la DDT : cette information n'est pas connue par les intervenants. Il est néanmoins précisé que les stations de mesures ont évolué depuis ainsi que le système d'observation sur les cours d'eau affluents sans stations (mise en service de Vigicrues Flash).

NDLR : À l'issue de la réunion, la DDT précise qu'un premier message d'alerte à destination des communes a été émis par la préfecture du Loiret le 30 mai 2016 (passage au niveau de vigilance jaune du tronçon Loing Aval). Un second message indiquant le passage au niveau de vigilance rouge des tronçons Loing Aval et Loing_Amont_Ouanne a été émis le 31 mai 2016.

- Question de l'assistance : **Orléans Métropole (NDLR : le Conseil Départemental) a mis en place des piézomètres sur le canal d'Orléans afin de faire des mesures d'alerte. Il espère que ce sera mis en place par l'EPAGE sur les canaux du Loing notamment pour les interactions avec la Bezone.**

Réponse de la DDT : plusieurs point sont évoqués :

– la prévision à partir de mesure de hauteurs d'eau et de données météorologiques reste complexe à construire sur les affluents ou canaux ;
– l'EPAGE, afin de compléter le dispositif d'alerte, est en cours de réflexion sur les zones blanches non couvertes par des stations hydrométriques (mises en place de nouvelles stations en complément du dispositif géré par l'État) ;
– il est rappelé qu'il faut être sûr de ce qu'on mesure avant de faire une alerte. À ce titre, les données des stations Vigicrues gérées par le Service Central d'Hydrométéorologie et d'Appui à la Prévision des Inondations (SCHAPI) sont des données vérifiées et fiables. Selon leur provenance, d'autres données disponibles peuvent être également utilisées par les organismes de surveillance avec les précautions qui s'imposent.

- Question de l'assistance : **quel procédé, autre que technologique, est mis en place pour informer les seniors en cas de crises ?**

Réponse de la DDT : le système d'échange pour les alertes entre l'État et les élus des collectivités a été amélioré suite aux événements de 2016. Par contre, l'information aux personnes vulnérables est du ressort des communes dans le cadre de la mise en œuvre de leur PCS (plan communal de sauvegarde), par exemple par la tenue d'un annuaire.

Mme BELLIERE, adjointe au Maire, complète en précisant que la commune fait régulièrement des relances auprès de sa population pour lui demander de s'identifier comme personne vulnérable ou d'identifier des personnes de leur connaissance qui le sont, ceci afin de tenir à jour le PCS.

En l'absence de nouvelles questions ou remarques, la DDT remercie l'ensemble des participants et les invite à consulter le dossier projet du PPRI en cours de révision et les panneaux mis à leur disposition dans la salle. La DDT remercie également la mairie pour son accueil et pour la mise à disposition de la salle.
